

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 55 (1917)
Heft: 35

Artikel: Les droits de bébé !
Autor: Z.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-213270>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 31.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

LES DROITS DE BÉBÉ !

QUAND il s'agit du bonheur de l'enfance, il n'y a pas de frontières. Ce qui est bon quelque part, l'est partout. Les sentiments de sollicitude qu'inspire l'enfance sont universels; ils passent au-dessus de tout. Du reste, se préoccuper du bonheur de l'enfance, n'est-ce pas, dans une large mesure, assurer celui de la nation, que seront demain les bébés d'aujourd'hui.

On parle beaucoup des droits des grandes personnes; les droits des bébés ne sont pas moins sacrés.

Aussi est-il intéressant de relever le projet d'une association qui vient de se créer à Paris, sous la présidence du docteur Lesage, un nom prédestiné. Cette association a pris pour enseigne « Nos bébés au square ». Voici comment un journal français en expose le programme.

Secrétaire général de la Ligue contre la mortalité infantile, médecins des hôpitaux, le docteur Lesage est mieux placé que personne pour savoir combien les conditions défectueuses des logements sont, en général, préjudiciables à la santé de l'enfance. Même dans les quartiers riches, où les maisons, machinées comme des usines, offrent à leurs habitants ascenseurs, salles de bains, distribution d'eau chaude et chauffage central, « l'exiguïté des pièces compense ces avantages : le prix du terrain, s'ajoutant à celui de tout le « confort moderne », réduit les dimensions des chambres à des mesures de plâtrards ».

Privé de lumière et d'air à domicile, il faut que l'enfant passe la journée dehors. Mais la plupart des petits doivent se contenter du square le plus prochain, méchant carré de verdure dont un gardien défend jalousement les plates-bandes et ne laisse à leurs ébats que les étroites allées, tantôt poudreuses et tantôt pleines de boue.

L'Association présidée par le docteur Lesage s'est donné la mission de faire pour les enfants ce que la Société protectrice fait pour les animaux, et d'obtenir que la vie citadine leur devienne plus clément. Cette nécessité apparaît mieux que jamais, aujourd'hui où le problème de la repopulation se pose de manière impérieuse. Semer est bien, mais il faut récolter : la plante ne mûrit que si l'on favorise et protège sa croissance.

Le premier vœu de l'Association est que l'on assainisse les jardins publics ; le deuxième, qu'on les aménage. Moins de poussière, de boue et de papiers malpropres ; plus de confort pour les enfants. Un exemple : tous les bancs,verts ou bruns, sont établis sur un modèle uniforme, à la taille des adultes, comme s'il n'y avait que les grandes personnes qui eussent le droit de s'asseoir. Le gosse méditatif ou de santé chétive, qui se fatigue vite de fouetter le sabot, n'a d'autre ressource que de confier au sol souvent humide ses assises délicates, car rien n'est ennuieux comme de rester juché à un demi-mètre de terre, ses menues jambes battantes, entre deux vieux qui parlent politique, ou deux vieilles qui cancanent. On placera dans les squares des petits bancs à l'usage des mioches.

Dans chaque jardin, une cour sera pourvue de tas de sable propre pour les jeux des tout-petits. Un treillage entourant cet espace réservé empêchera les joueurs de s'aventurer dans la rue, les promeneurs de les troubler, et les chiens de profaner leur sable. Ils pourront ainsi vaquer tranquillement, selon leur humeur pacifique ou guerrière, à la confection des pâtes et à tous les travaux de mines et contre-mines familiers aux sapeurs. Ils éviteront les maladies dont le microbe pullule, semé par les tuberculeux, dans le gravier de l'allée ; les nourrices auront du bon temps.

Le Conseil municipal parisien a voté les crédits nécessaires pour appliquer à deux squares

cette petite réforme. D'autres améliorations sont encore à l'étude. Les crédits, comme on pense, ne sont pas écrasants, car la réforme n'est point coûteuse. On peut donc espérer qu'elle sera étendue à tous les autres jardins et que les petits trouveront bientôt réunis dans les squares les conditions d'hygiène et de félicité propres à les y attirer et à les y retenir, dans l'intérêt de leur santé et pour la paix de leurs voisins.

Z.

Entre fiancés. — Elle : Pourquoi es-tu si sonneur ? Papa aurait-il refusé ma main ?

Lui : Oh ! non, pas du tout. Il m'a répondu : « Quand ma fille a dit oui, il n'y a pas moyen de dire non ». Puis il a ajouté : « Au reste, vous en saurez bientôt quelque chose ».

Feuilleton du CONTEUR VAUDOIS

Les Traditions valaisannes

PAR MAURICE GABBUD

(Tous droits de reproduction réservés).

V

Il ne se célèbre guère de patrons villageois sans qu'il y ait un bal. Quelquefois il y a même une représentation théâtrale où des acteurs, de simples paysans, interprètent parfois, avec un succès relatif, les pièces les plus littéraires du théâtre classique, le *Guillaume Tell*, de Schiller, ou *l'Avare*, de Molière.

Saviez-vous, l'Eden des peintres, pourrait-on dire, a entre autres nombreuses curiosités traditionnistes, ses corporations bachiques de village ou de bannière, ou plutôt avait jadis chaque année le 6 janvier, jour de la fête des Rois, jusqu'en 1891, la représentation populaire de la *Fuite de la Sainte-Famille en Egypte*.

Le théâtre populaire, à tendances littéraires et préférence accordée à des sujets, à des motifs nationaux, est plus cultivé dans le Haut-Vaïais que dans la partie romande du canton.

Le premier dimanche de Carême, qui suit immédiatement Carnaval, est désigné dans beaucoup de contrées sous le nom de *jour des défaillies* ou *dimanche des Brandons*, etc. Les jeunes danseuses de Carnaval invitent leurs cavaliers à un modeste festin commun où abandonnent le vin chaud et les pâtisseries : beignets et bricelets. Dans la région de St-Maurice — à Evionnaz, à Salvan — c'est ce qu'on appelle le *dimanche de Carlavé*. Le soir venu, adolescents et enfants, munis qu'une torche de bois gras, d'une branche résineuse, qui d'un balai garni de copeaux ou de javelles de paille, enduit de résine et auquel on met le feu. Ces flambeaux rustiques à la main, les jeunes gens les vont brandissant pour se poster, isolés les uns des autres, en un endroit bien en vue où ils se mettent à chanter en chœur un refrain de circonstance.

Ces feux de joie nocturnes nous rappellent ceux qu'on allume, la veille de la Saint-Jean (24 juin), dans tout le Valais, sur les éminences en vue des mayens et des alpages. C'est ce qu'on appelle les *bauz*, qui sont probablement une survivance de rites anciens remontant au paganismus et qu'on retrouve également dans d'autres contrées alpestres.

Une habitude pascale curieuse se perpétue à Sembrancher. Le jour de Pâques, donc, en vertu d'une donation ancienne et originale, la municipalité du chef-lieu de l'Entremont sert un tonneau du meilleur vin dans des chanes disposées sur une table, chargée en outre de gâteaux aux œufs. Tous les employés civils et ecclésiastiques, en descendant l'échelle, du président et du curé, ont part d'abord à la collation. Puis c'est le tour de la foule des citoyens, enfin si des étrangers quelconques sont de passage dans la

rue, on leur enjoint de s'arrêter et on les prie de boire à la prospérité de Sembrancher.

Il y a tantôt un siècle, je crois, que sont tombés les ébats de la jeunesse en l'honneur du *jour du mai*, le premier dimanche de ce mois tant chanté par les poètes. Encore une réminiscence païenne oubliée pour toujours.

Aux *Rogations*, parmi les processions les plus caractéristiques il faut certainement citer celles que les paroisses voisines font à la royale abbaye de St-Maurice, et celles qui réunissent les paroissiens des trois communes voisines, Bagnes, Völlige et Sembrancher, dans un seul cortège à la suite de leurs bannières et clochettes réunies après le baiser symbolique qu'elles ont échangé sur un geste des porte-verts et qui rappellent qu'au temps jadis les trois paroisses voisines étaient unies sous la houlette d'un seul pasteur.

Si on fait la lessive au temps des Rogations, Il mourra le chef de la maison

d'après un dicton connu au val de Bagnes.

Les parades militaires de la *Fête-Dieu* tombent rapidement en désuétude sauf à Sion où un nombreux peloton de gendarmes en grande tenue, superbement costumés de rouge, de blanc et de bleu, accompagnent la procession à la cathédrale et dans les principales rues de la capitale valaisanne. Une *Fête-Dieu* à Sion, accuse une mise en scène presque grandiose et solennelle avec ses reposoirs fleuris à profusion, les autres décos artistiques de ses rues, son imposant cortège où figurent, avec l'évêque, les hauts dignitaires ecclésiastiques du Chapitre et de l'Evêché, le gouvernement cantonal en corps, les magistrats de la ville, la musique, etc.

J'ai hâte de vous rappeler la fête de la grande paroisse de Martigny, le 2 juillet, vulgairement *Notre-Dame des Foirs*, avec laquelle l'on fait coïncider habituellement une kermesse, un concours de gymnastique ou une autre fête sportive et artistique quelconque, et de mentionner en passant les *fêtes d'août* (le 15 du mois) qui surtou à l'époque où le jour de saint Théodule, le 16, était férié (jusqu'à ce qu'il y a quarante ans) était la période de prédilection des randonnées des montagnards dans leurs alpages, ou d'une course au Grand-St-Bernard. Les *fêtes d'août* tiennent en quelque sorte, pour le Valais, la place des rendez-vous alpestres d'un dimanche de la mi-été dans les Alpes ou le Jura vaudois.

(A suivre.)

BIBLIOGRAPHIE

La Patrie suisse. — Le numéro du 22 août donne un beau portrait et une intéressante biographie du Dr professeur Théodore Kocher, de Berne ; de jolies vues du château de Merlinge, entre Meiniel et Gy (Genève) ; le portrait de l'auteur d'*Avènement d'âmes* ; une vue du lac de Zoug ; deux clichés relatifs à l'accident d'aviation, à Soleure, le 7 avril ; cinq clichés montrant les éclaireurs neuchâtelois à la Dent du Midi ; un cliché de la réception des internés français le 21 juillet sur la promenade du Châne, à Aubonne ; un autre cliché de M. l'abbé Mermet, le célèbre sourcier ; un autre encore, du Club Alpin suisse pique-niquant le 29 juillet au bord du lac d'Eschenen ; les essayeurs-jurés, réunis à Neuchâtel le 3 juin ; le portrait de M. Albert Duruz (Solandieu), homme de lettres ; les internés français et belges occupés, aux marais des Ponts (Neuchâtel), à l'extraction de la tourbe.

L'Argus de la presse publie la nomenclature des journaux et revues en langue française, qui ont continué à paraître, c'est-à-dire à tenir pendant la guerre 1914-1917... c'est un volume de plus de 250 pages d'une documentation sûre et étendue qui sera envoyé à la presse alliée et neutre de l'ancien et surtout du nouveau continent.

Rédaction : Julien MONNET et Victor FAVRAT

Julien MONNET, éditeur responsable.

LAUSANNE. — IMPRIMERIE ALBERT DUPUIS